

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE



NOTE TECHNIQUE
A L'ATTENTION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

N° Réf. : /CAB-MIN/RHE/ASM/.003./2026

Concerne :

Adoption de la Politique Nationale de l'Énergie (PNE) révisée

- **Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État ;**
« Avec l'expression de mes hommages les plus déférents »
- **Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement ;**
« Avec l'assurance de ma très haute considération »
- **Excellences, Mesdames et Messieurs, les membres du Gouvernement.**

Février 2026



I. Contexte et justification

La Politique Nationale de l'Énergie (PNE) constitue le principal instrument d'orientation du Gouvernement en matière de gouvernance, de planification et de développement du secteur énergétique national.

Élaborée initialement en 2019 et soumise aux parties prenantes en 2022, la PNE n'a jamais été présentée en Conseil des Ministres, pour adoption, privant ainsi le secteur d'un cadre national structurant nécessaire à son développement.

Sous Notre impulsion, le Ministère des Ressources hydrauliques et Électricité, avec l'appui du PNUD et du FONAREDD/CAFI, a organisé un atelier National d'évaluation, d'harmonisation du projet de PNE, à Kisantu, dans la province du Kongo Central, du 7 au 11 octobre 2025.

Les travaux de cet atelier ont produit la version finale de la PNE que nous soumettons au Conseils des ministres, pour validation et adoption. Cette version répond à la nécessité d'instituer un cadre stratégique unifié pour la mise en œuvre cohérente des programmes d'électrification, de transition énergétique et de gouvernance du secteur. Elle intègre :

- Les réformes adoptées en 2025, notamment l'Ordonnance-loi n°25/025 du 5 février 2025 sur l'électricité et le Décret du 1er avril 2025 sur les hydrocarbures ;
- Les engagements du Compact Énergétique National, cadre de convergence des politiques énergétiques et climatiques à l'horizon 2030.

II. Institutions / Ministères / Structures concernées :

- Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité (MRHE)
- Secrétariat Général aux Ressources Hydrauliques et Électricité
- Ministère des Hydrocarbures
- Ministère de l'Environnement et Développement Durable
- Ministère du Plan
- Ministère des Finances
- PNUD et FONAREDD/CAFI (appuis techniques et financiers)

III. Brèves présentations des points forts de la PNE

- Installation d'un cadre stratégique intégré, aligné sur la Vision 2030 et le Compact Énergétique ;
- Intégration du gaz naturel, du GPL et des énergies renouvelables dans le mix énergétique national ;
- Fixation d'un objectif de 62 % d'accès à l'électricité d'ici 2030, et d'accès universel à l'horizon 2040 ;
- Fixation d'un objectif de 50% pour de l'usage du bois-énergie non durable d'ici 2035 ;
- Établissement d'un mécanisme de coordination interministérielle et d'un système national de suivi-évaluation du secteur.



La PNE deviendra ainsi un instrument gouvernemental d'aide à la décision pour le développement du secteur, grâce à :

- La disponibilité d'un cadre national de référence pour la gouvernance et la planification énergétique ;
- La cohérence institutionnelle et programmatique entre les acteurs publics, privés et partenaires ;
- La mobilisation accrue des financements publics, privés et climatiques ;
- La concrétisation du leadership du MRHE dans la conduite de la transition énergétique et de l'accès universel.

IV. RECOMMANDATIONS

Par la présente, nous soumettons à l'examen et à l'adoption du Conseil des Ministres la version révisée de la Politique Nationale de l'Énergie (PNE), validée à Kisantu du 7 au 11 octobre 2025, fruit d'un processus participatif ayant réuni les acteurs publics, privés et les partenaires techniques et financiers.

L'adoption de cette Politique permettra au Gouvernement de disposer d'un cadre stratégique unifié, garantissant la cohérence des interventions du secteur, la mobilisation des financements et l'accélération de la mise en œuvre du Compact Énergétique RDC. Elle constituera de ce fait, un cadre de référence du Gouvernement pour la gouvernance du secteur énergétique.

Aussi, recommanderions-nous en sus au Conseil des Ministres de :

1. Charger le Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité, de finaliser la feuille de route 2025 - 2030 ainsi que le plan d'action prioritaire pour sa mise en œuvre.
2. Inviter les ministères et organismes sectoriels concernés à aligner leurs politiques, stratégies et programmes sur les orientations de la Politique Nationale de l'Énergie, dès son adoption par le Conseil des Ministres.

Très Haute Considération

Kinshasa, le

Aimé SAKOMBI MOLENDU

